



## Diplôme d'Etat d'Infirmier *Diplômés de 2015*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants diplômés portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les deux premières vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, les diplômés de 2014 (cf. publications de novembre et décembre 2015).

La quatrième vague, dont les résultats sont présentés ci-après, porte sur les diplômés de 2015, soit 1 651 personnes. Elle concerne exclusivement les diplômés sortants des instituts de formation situés sur le territoire auvergnat (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme).



## LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2016 s'est déroulée de juin à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balaye l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure\*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la nature du parcours de formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
  - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
  - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, effectifs, lieu de travail\*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
  - ✓ en cas de formation, le type et le lieu\*,
  - ✓ et, si la personne est sans emploi, la cause et le détail de sa situation.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2016, **quelques évolutions** :

- ✓ une montée en puissance de la collecte d'informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation, directement auprès des instituts de formation (pour 34 des 37 sites, contre 18 des 31 sites l'année précédente),
- ✓ de nouvelles certifications enquêtées, le Certificat de capacité d'orthoptiste et le DE d'ergothérapeute.

A noter cependant que, bien que l'enquête reste sur le périmètre **Auvergne**, des résultats intègrent déjà la dimension rhônalpine (cf. mobilités résidence – formation - travail).

## L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2015, deux sessions d'examen se sont déroulées, en mars et juillet, pour la formation d'infirmier. Pour rappel, la durée de la formation étant de 3 ans, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2012.

**328 des 505** diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 65%**, inférieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (71%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (69% soit 918 répondants pour 1 336 sortants).

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe et du COTEF de formation**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

N.B. : En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100% (mais parfois 99% ou 101%).

\* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation.



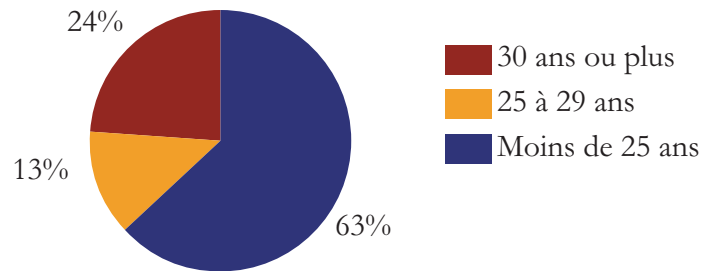
## LE PROFIL DES DIPLÔMÉS

### Quel est leur sexe ?

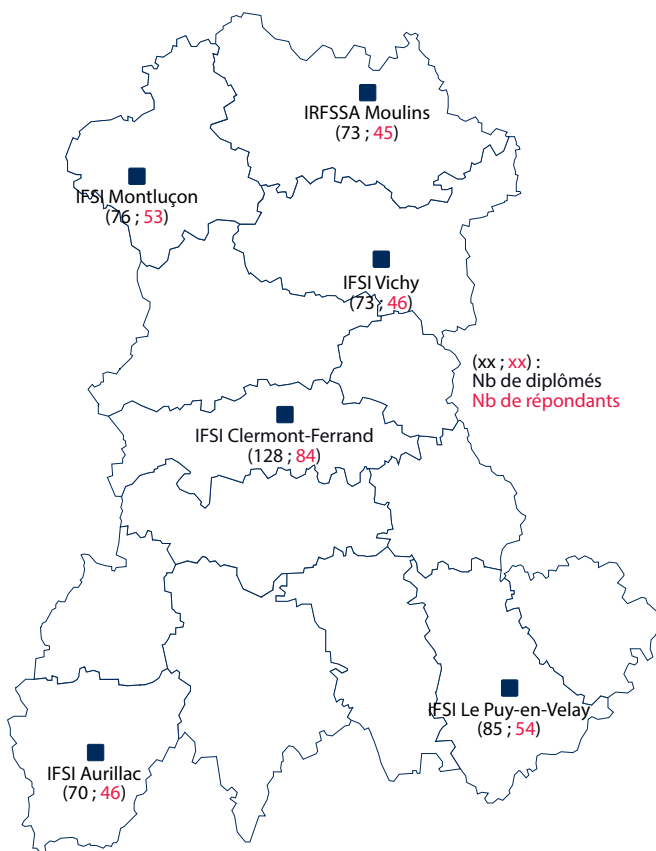


Plus de 4 diplômés sur 5 sont des femmes et plus de 3 sur 5 ont moins de 25 ans\*.

### Quel est leur âge ?



### Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



6 instituts proposent une formation d'infirmier en Auvergne.

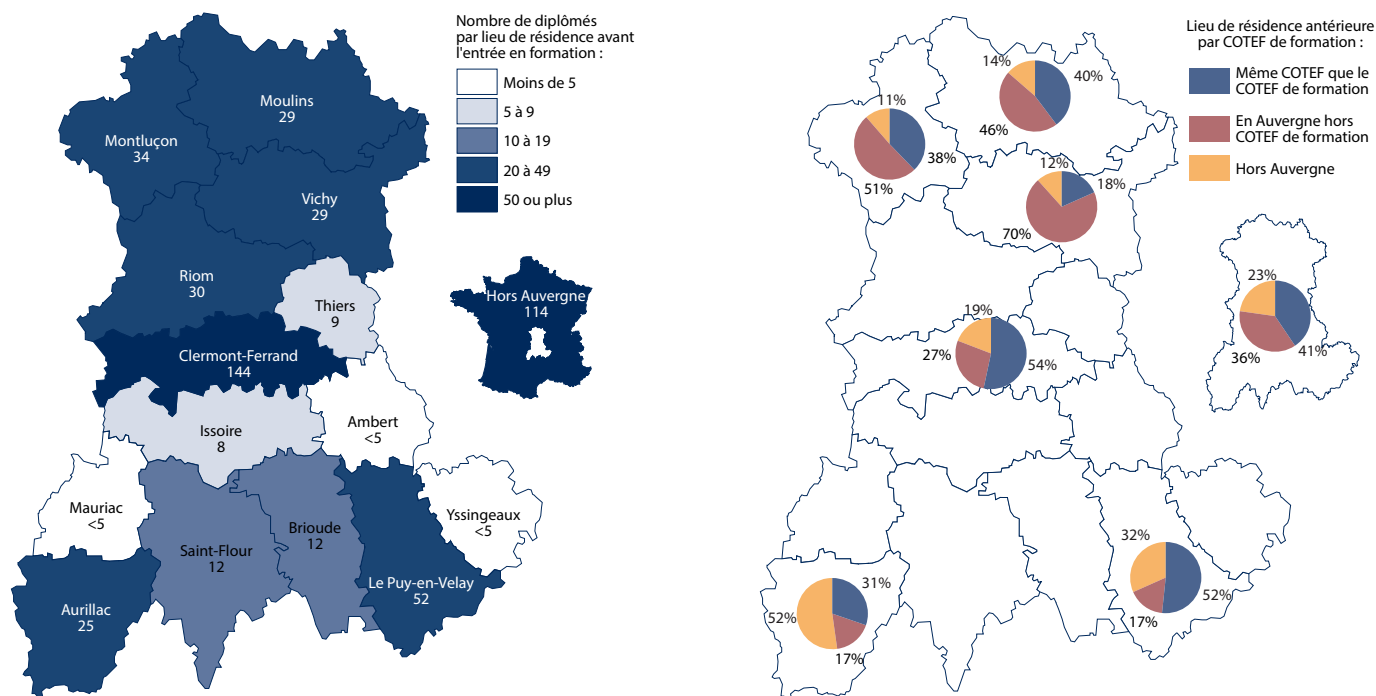
Un quart des diplômés est formé sur le COTEF de Clermont-Ferrand, 17% sur celui du Puy-en-Velay, 15% sur le territoire de Montluçon et 14% sur ceux de Moulins, Aurillac ou Vichy.

A noter, par ailleurs, que les taux de réponse varient de 62% pour l'IRFSSA de Moulins à 70% pour l'IFSI de Montluçon.

\* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge à l'entrée est de 3 ans inférieur.

## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

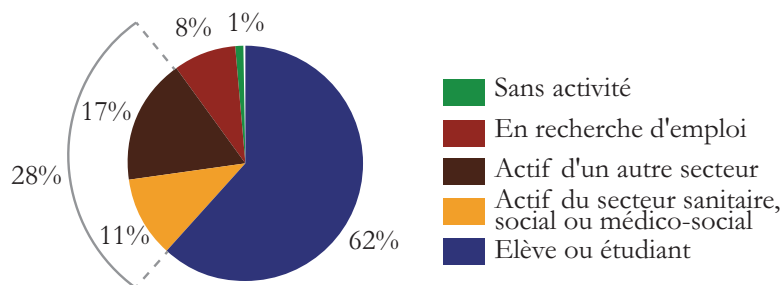
### Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



29% des diplômés résidaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand avant leur entrée en formation. 23% (114) provenaient d'un autre département métropolitain, dont près d'un quart de Rhône-Alpes (27 personnes). Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence, qu'en moyenne, 41% des diplômés résidaient auparavant sur leur COTEF de formation (part allant de 18% pour Vichy à 54% pour Clermont-Ferrand).

36% des étudiants résidaient en Auvergne, mais dans un COTEF différent de celui de leur formation. La part des diplômés résidants hors Auvergne varie de 11% à l'IFSI de Montluçon à 52% à celui d'Aurillac.

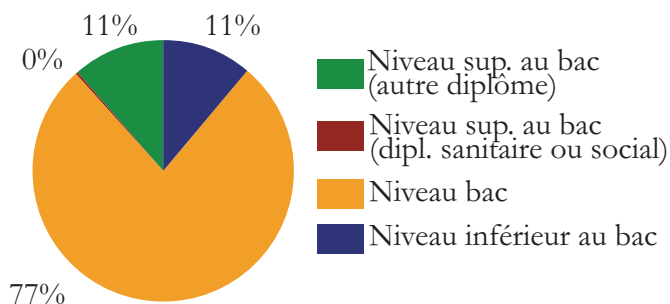
### Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?



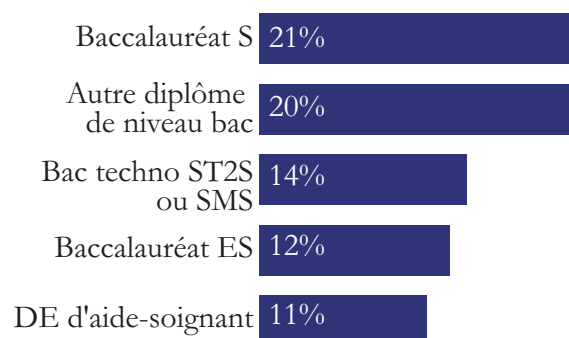
62% des diplômés étaient élèves ou étudiants avant d'intégrer la formation d'infirmier et s'inscrivaient dans une logique de poursuite d'études (57% pour les diplômés 2014). 8% étaient à la recherche d'un emploi. 28% étaient actifs, salariés ou professions libérales, 11% exerçant dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



77% des diplômés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation (3 points de plus que les diplômés 2014) et 11% d'un diplôme de niveau supérieur.

Cette prépondérance du niveau 4 est confirmée par l'examen du top 5 des diplômes, les 4 premiers étant des baccalauréats ou des diplômes de niveau bac. À noter que 11% des étudiants étaient titulaires du diplôme d'aide-soignant et se sont inscrits dans le cadre d'une démarche de promotion professionnelle (cette part était de 6% en 2014).

À l'entrée en formation, 74% des diplômés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans (en moyenne depuis 4 ans).

### Avaient-ils suivi une préparation au concours avant l'entrée en formation ?

39% des diplômés déclarent avoir suivi une préparation au concours d'entrée avant leur entrée en formation d'infirmier (46% pour les diplômés 2014).

### Avaient-ils suivi une année de PACES/APEMK avant l'entrée en formation ?

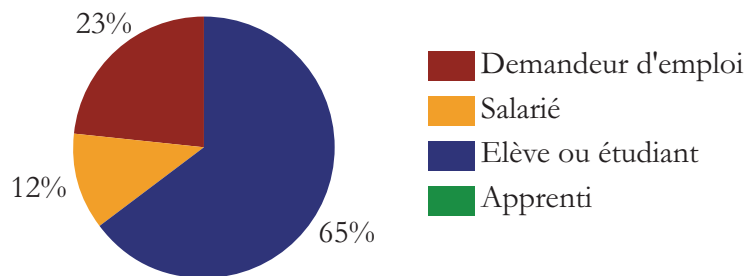
12% des diplômés déclarent avoir suivi une année de PACES/APEMK avant leur entrée en formation d'infirmier (à l'identique des diplômés 2014).



## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS PENDANT LEUR FORMATION

### Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

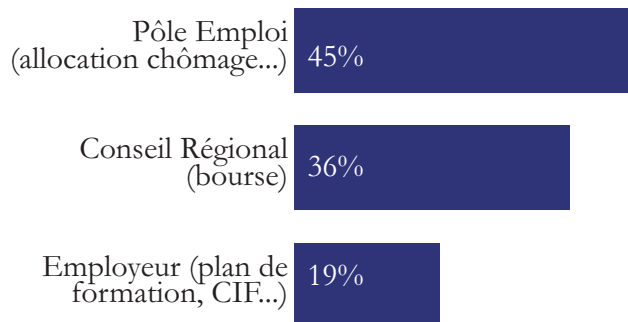
65% des diplômés avaient le statut d'élève ou étudiant pendant la formation (+6 points par rapport aux diplômés 2014), 23% celui de demandeur d'emploi.



### De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

63% des diplômés déclarent avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne.

Parmi eux, 51% percevaient une allocation chômage, 36% une bourse du Conseil régional, etc.





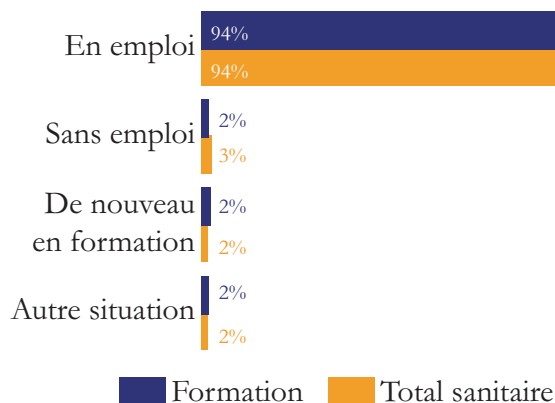
## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

### Quelle était leur situation professionnelle ?

94% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (474 personnes), à l'identique de la filière paramédicale et sage-femme.

Les diplômés infirmiers sont moins souvent sans emploi que ceux des certifications sanitaires dans leur ensemble (2% contre 3%).

Cette part en emploi est en léger recul par rapport aux diplômés de 2014 (-1 point).

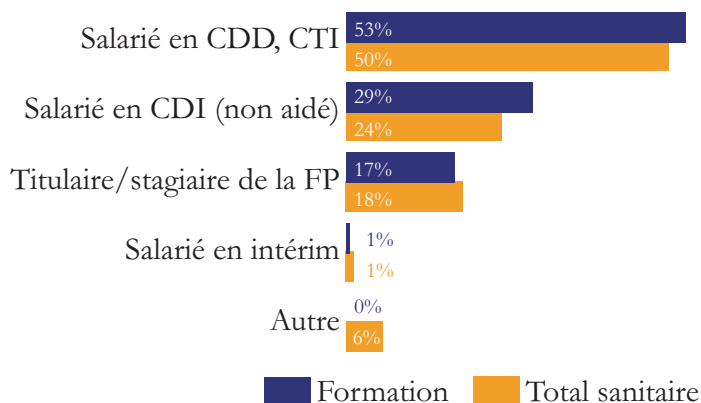


**NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.**

### Quel est l'intitulé du poste occupé ?

98% des diplômés exerçaient le métier d'infirmier (soins généraux) 12 mois après la fin de leur formation.

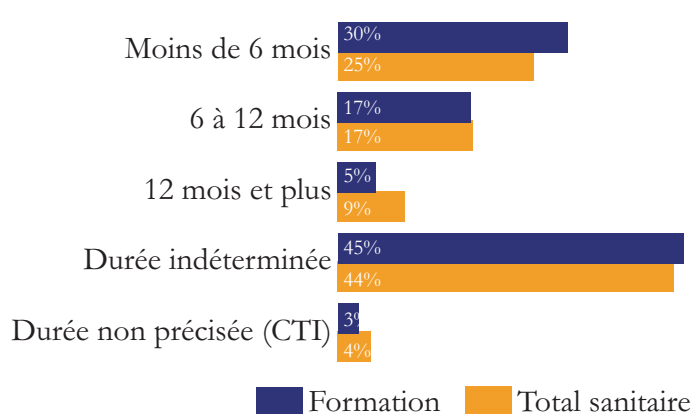
### Quel était leur statut professionnel ?



46% des diplômés étaient en emploi stable (CDI, titulaire ou stagiaire de la Fonction publique ou profession libérale) *versus* 48% pour l'ensemble des formations sanitaires. Dans le détail, 29% étaient en CDI (*versus* 24%) et 17% titulaires ou stagiaires de la FP (contre 18%). 53% étaient en CDD (*versus* 50%).

A noter qu'aucun des diplômés n'occupait un emploi aidé.

### Quelle était la durée du contrat ?



45% des diplômés occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation contre 44% pour l'ensemble des diplômés des formations sanitaires.

Les infirmiers se voient proposer des contrats de plus courte durée que l'ensemble des formations sanitaires : 30% occupaient un emploi de durée inférieure à 6 mois (*versus* 25%), pour un même pourcentage en contrat de 6 mois et plus (17%).



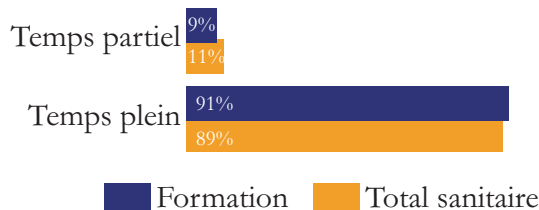
## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

### Quel était le temps de travail ?

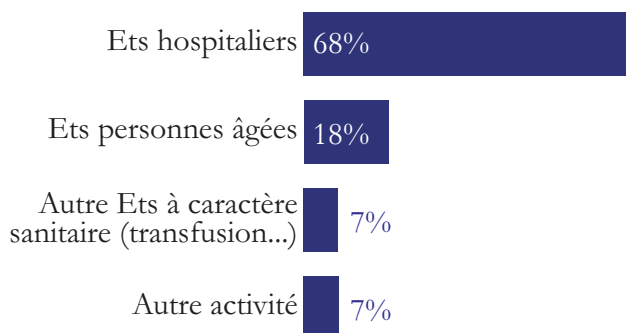
91% des diplômés exerçaient leur activité à temps plein soit 2 points de plus que pour l'ensemble des formations sanitaires.

Le temps partiel (41 personnes concernées) est subi dans deux tiers des cas.

La part de temps partiel progresse de 4 points par rapport aux diplômés 2014.

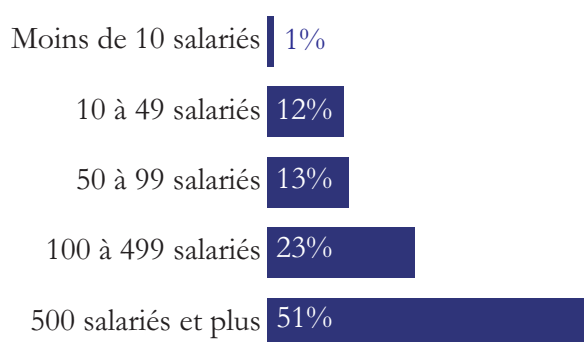


### Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



68% des diplômés exerçaient, 12 mois après la fin de leur formation, leur activité au sein d'un établissement hospitalier (-5 points par rapport aux diplômés 2014) et 18% au sein d'un établissement pour personnes âgées (+ 3 points par rapport aux diplômés 2014). Les pourcentages correspondants pour l'ensemble des diplômés sanitaires sont de 53% et de 22%.

### Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



74% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de 100 salariés ou plus. Cette structure par taille est à rapprocher de la nature de l'activité des établissements employeurs (cf. ci-contre).

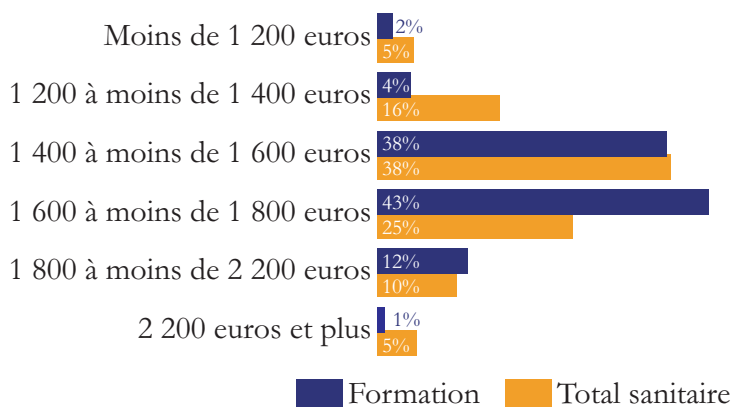
### Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

81% des infirmiers déclarent gagner de 1 400 à 1 800 € nets mensuels (contre 64% pour l'ensemble des formations sanitaires).

A noter la sous-représentation sur les tranches de salaire extrêmes.

Cette répartition salariale reste globalement inchangée par rapport aux diplômés de 2014.

Le salaire net mensuel moyen est de 1 635 €, supérieur de 2% à celui perçu par l'ensemble des formations sanitaires (1 598 €).

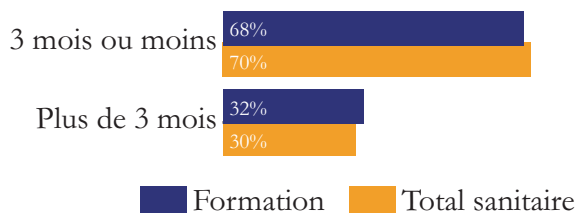






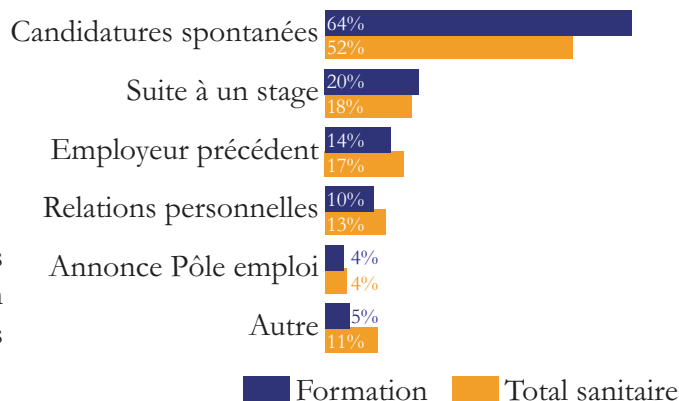
## LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

### Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



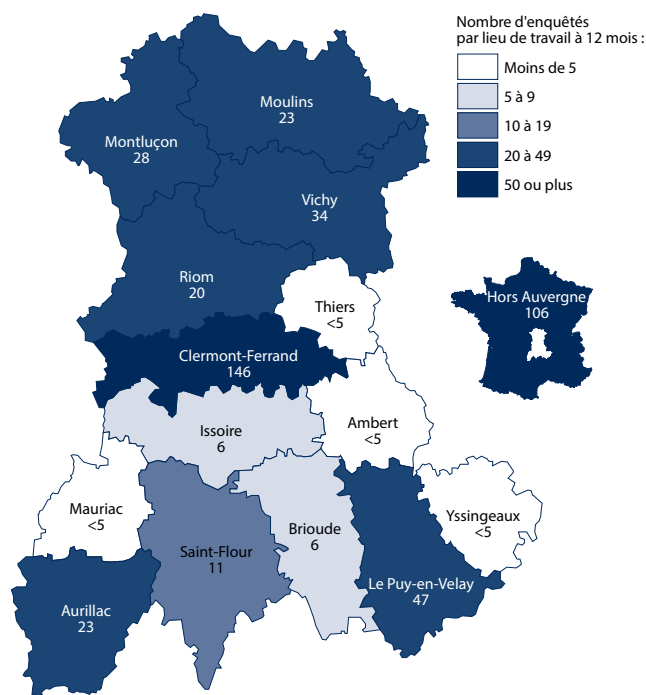
68% des diplômés ont obtenu leur emploi 3 mois ou moins après leur sortie de formation, pour une vitesse d'insertion légèrement inférieure à celle de l'ensemble des formations sanitaires (2 mois en moyenne contre 3 mois).

### Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



La candidature spontanée est le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (64% des personnes contre 52% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant le stage (20% contre 18%) et l'employeur précédent (14% *versus* 17%). A noter qu'une même personne peut actionner plusieurs modes afin de trouver un emploi, ce qui explique que le cumul des pourcentages dépasse 100%.

### Quel était le lieu de travail ?



77% des diplômés travaillaient en Auvergne, 32% sur le COTEF de Clermont-Ferrand, 10% sur le COTEF du Puy-en-Velay et 7% sur celui de Vichy. 5% exercent leur activité en Rhône-Alpes (24 personnes) et 19% dans d'autres départements métropolitains.

Lieu de travail et lieu de résidence antérieur correspondent dans 63% des cas. Cette part varie de 37% sur le COTEF de Riom à 68% ou plus pour les COTEF de Montluçon ou du Puy-en-Velay.

### Avait-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

42% des diplômés, en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 37% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Le poste occupé était :

- ✓ pour 77% d'entre eux, identique à celui occupé à 12 mois (contre 73%),
- ✓ un contrat précaire (CDD, intérim...) dans 89% des cas *versus* 78%,
- ✓ exercé auprès d'un employeur différent de l'actuel, mais relevant du champ sanitaire et social pour 90% des diplômés (contre 92%).



## SYNTHÈSE

### Taux d'emploi et stabilité

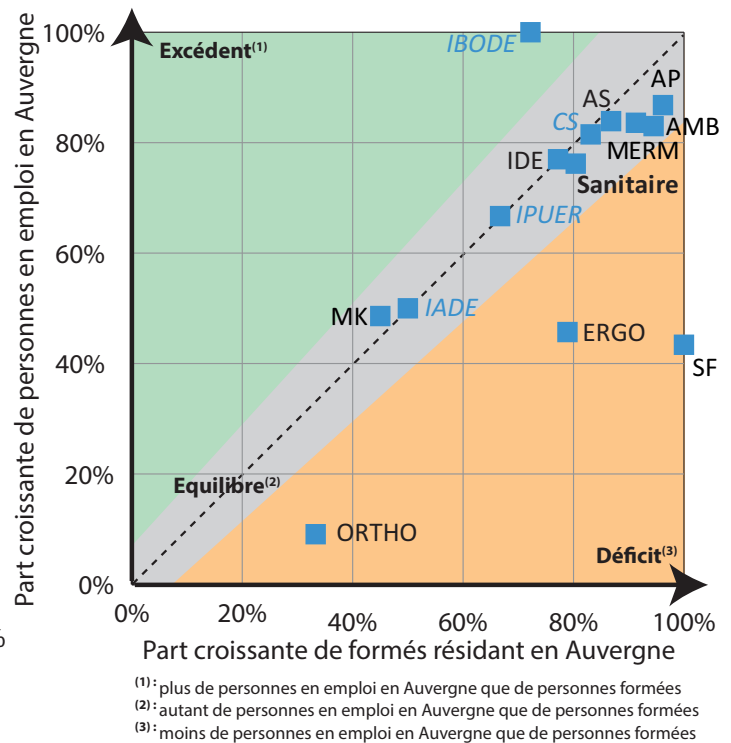
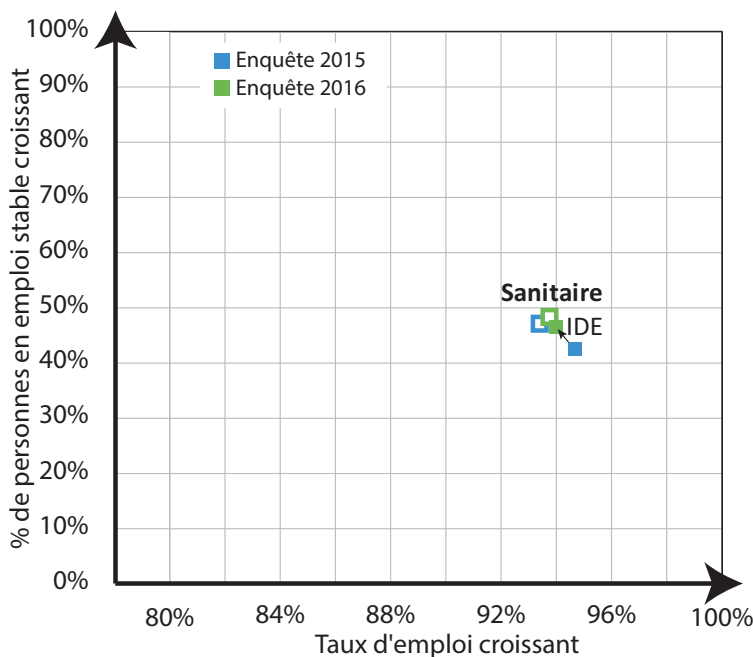
Les indicateurs d'emploi pour les diplômés de formation d'infirmier sont proches des indicateurs moyens toutes formations sanitaires confondues.

La situation des infirmiers est globalement stable au regard du taux d'emploi (-0,9 point d'écart entre diplômés 2015 et ceux de 2014, 94% *versus* 95%). A noter une amélioration de la qualité de l'emploi pour la cohorte 2015 (46% contre 43%).

### Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour l'Auvergne, le solde d'infirmiers nouvellement diplômés est globalement équilibré. Ainsi, les formés étaient à 77% des résidents auvergnats et la même proportion est restée pour travailler en Auvergne.

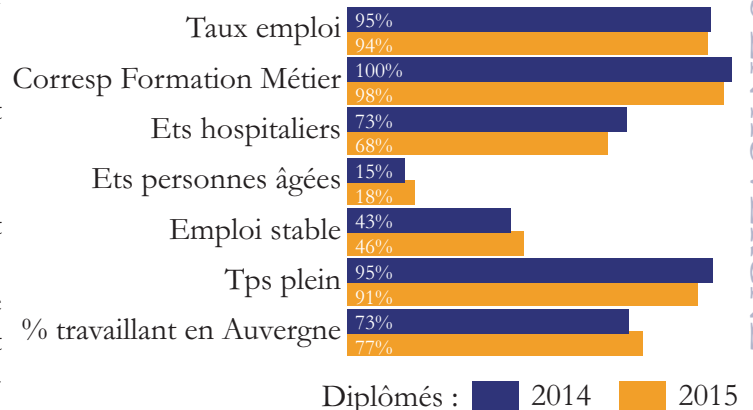
La situation est plus favorable que la moyenne toutes formations sanitaires confondues (solde légèrement négatif).



### Comparatif de la situation à 12 mois des diplômés de 2014 et 2015

La situation des infirmiers s'est globalement améliorée sur le marché du travail pour les diplômés de 2015.

Ainsi, le taux d'emploi pour les diplômés de 2015 est proche de celui des diplômés de 2014 et s'établit à 94%. La part de l'emploi stable progresse entre les deux vagues : 43% en 2014 et 46% en 2015. Il en est de même pour la part des infirmiers travaillant en Auvergne (77% contre 73%). Par contre, les établissements hospitaliers enregistrent une diminution de leur poids (de 73% à 68% entre 2014 et 2015, érosion déjà observée entre sortants 2013 et diplômés 2014, au profit des établissements pour personnes âgées (à confirmer)). A noter le recul de la part du temps plein.





# L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE

## GLOSSAIRE

**AMB** : Ambulancier

**AP** : Auxiliaire de Puériculture

**APEMK** : année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie

**AS** : Aide-Soignant

**Bac ST2S-SMS** : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

**CS** : Cadre de Santé

**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**Formation partielle** : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

**Formation passerelle** : pour les personnes titulaires d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation

**FP** : Fonction Publique

**IADE** : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

**IBODE** : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

**IDE** : Infirmier Diplômé d'Etat

**IPUER** : Infirmier Puériculteur

**MERM** : Manipulateur en électroradiologie médicale

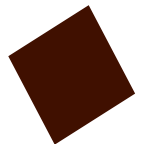
**MK** : Masseur-kinésithérapeute

**ORTHO** : Orthoptiste

**PACES** : Première Année Commune aux Etudes de Santé, conduit les étudiants aux 4 filières médicales, médecine, dentaire (odontologie), pharmacie ou maïeutique (sage-femme) au terme d'un concours

**Préparation** : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation

**SF** : Sage-femme



**Contact : CARIF OREF Auvergne**

**16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand**

**Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63**

**Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>**

**<http://www.pro.formationauvergne.com/>**

**Mail : [oref@cariforef-auvergne.org](mailto:oref@cariforef-auvergne.org)**

